



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18.09.2019

Etaient présents :

Mesdames Marie-France PEYRE, Nathalie ESCURE, Marielle MESTRE-MEYNARD, Véronique GEMAR, Marie-Hélène CHABERNAUD, Laurence DAILLY, Nadia BOUSQUET, Charlotte SIDRAN, Allia PILLON, Amandine MARIE, Audrey CORNAGLIA, Christine LARNAUDIE.

Messieurs Didier CARLES, Vincent CASTEL, Pascal CORNIOT, Zahir HAMMOU-KADDOUR, Georges FAHET, Jean-Marc VISINONI, Marie-Noëlle LAZORTHES, Pierre ROUX, Arnaud MALRIC, Henri PARAIRE.

Ordre du jour :

Matin :

- Présentation de Céline RIEU : nouvelle permanente de l'ADESPA.
- Modification du siège social de l'association.
- Adoption du principe de certification de l'activité de formation (certification obligatoire pour tous les organismes en 2021).
- Montant des cotisations pour les 3 ans à venir.
- Actualisation des correspondants départementaux de l'ADESPA et de l'AD-PA.
- Echanges sur les besoins de formation des adhérents et du développement du « catalogue » d'offres.
- Réflexion sur les pistes de développement de l'association.

Après-midi :

- Intervention de M. PISLOR gérant du cabinet Conseil Evaluation Gestion des Assurances, sur la gestion du risque assurantiel.
- Questions diverses



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

Début de la séance : 10h00

Le Président de l'ADESPA, Didier CARLES ouvre la réunion en remerciant tous les membres de leur présence ce jour. Il salue l'arrivée de nouvelles personnes dans l'association et notamment le recrutement de Céline RIEU, permanente de l'ADESPA depuis le début du mois de septembre. Il annonce le programme de la journée.

Un tour de table est réalisé, permettant ainsi à chacun de se présenter, de présenter sa-structure-s. Au-delà de ces présentations, chacun des membres a pu exprimer leur reconnaissance et l'intérêt à bénéficier du soutien de l'association, qui regroupe des adhérents de tous secteurs. Soutien moral ou en termes d'outils de travail, notamment des formations qu'elle met à disposition des établissements, il en ressort que l'ADESPA est un moyen efficient et pertinent pour pouvoir échanger entre collègues sur différents sujets, dans un contexte d'évolution de plus en plus complexe et contraignant.

La bienveillance et la solidarité, alimentées par les membres sont un véritable soutien permettant ainsi de pouvoir échanger sans crainte de jugement, de sortir d'un « isolement » et de prendre le recul nécessaire pour affronter certaines situations.

De plus, l'existence d'une synergie à différents niveaux (local-départemental-régional-national) est une réelle force pour pouvoir porter une parole commune sur certains thèmes. Il est rappelé que l'ADESPA est la seule association régionale représentée au Comité des Fédérations et associations représentatives du grand Âge qui est régulièrement réunie par le DG ARS; il ne faut pas hésiter à solliciter les fédérations notamment l'AD-PA, pour communiquer, se faire représenter. La médiatisation est essentielle pour renforcer l'existence et développer les droits.

Au fil des présentations, plusieurs sujets sont abordés, entre autres :

- Les difficultés de recrutement sur l'ensemble du secteur des personnes âgées.

Même si dans le Nord, cela se ressent moins, il existe une réelle pénurie des AS sur l'ensemble des régions. Dans ce sens, Véronique GEMAR présente un projet initié par le Synerpa.

Depuis une dizaine d'années, le Synerpa travaille, avec l'ARS et le Conseil Départemental, entre autres, sur cette problématique, sans avancée. La responsabilité du directeur et la non attractivité de l'Etablissement étant souvent mises en avant pour expliquer cette situation.

Beaucoup de postes d'AS sont alors occupés par des « faisant-fonction », avec peu de solutions de formation. Cette problématique est renforcée par le fait que Pôle Emploi recense seulement 180 postes vacants contre en réalité 3000 sur l'Occitanie, d'après une enquête de la FHF.

Afin de remédier à cette situation, en lien avec le Greta et la Croix Rouge, il est mis en place, depuis septembre, une expérimentation d'une formation locale, intitulée « accompagnant en gérontologie ».

Cette formation dure 4 mois, en continu, à temps complet.

Président : Didier CARLES Tél : 05.62.79.87.60 @ : dir.carles@gmail.com
Permanente : Céline RIEU Tél : 05.62.79.87.60 @ : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

Quatre groupes expérimentaux en Occitanie sont mis en place (soit 75% de demandeurs d'emploi concernés), Pôle emploi finançant le coût pédagogique qui s'élève à 4130 euros par personne.

Ces frais de formation restent à la charge des établissements lorsqu'il s'agit de « faisant-fonction » déjà en poste, en rajoutant le salaire et les frais de remplacement le temps de la formation.

Ces formations n'ont pas lieu de remplacer la formation initiale d'AS mais il est force de constater la nécessité d'avoir des personnes formées rapidement, en cohérence avec la réalité du terrain. Bien que dans ces métiers, le savoir-être reste à privilégier sur le savoir-faire, il est essentiel d'apporter un minimum d'outils de travail, de prérequis à ces personnes.

Encore beaucoup de questions persistent, notamment sur la valorisation de la formation, l'intégration dans les établissements... mais ce dispositif répond à un manque de personnel formé important pour assurer une qualité de travail requise.

Le PowerPoint présentant ce dispositif sera communiqué par mail.

- La souffrance au travail :

Pour diverses raisons (mutations diverses, peu de soutien des autorités de tarification, des responsabilités, des attentes...), de plus en plus de directeurs sont en grandes difficultés.

Beaucoup craignent les préjugés et n'osent pas exprimer cette souffrance, partager ses questionnements, demander leurs droits...

Mesdames CORNAGLIA et PILLON font part de leur expérience. Suite à un séminaire, durant lequel la souffrance des directeurs est ressortie, elles ont participé à un Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) supervisé par un intervenant. En mode coaching, ce groupe s'est réuni permettant à chacun d'exprimer une problématique particulière et de travailler à y trouver une solution.

Elles font part de la richesse de cette expérience qui leur a permis de prendre la distance nécessaire pour pouvoir agir, continuer d'avancer, pouvoir aussi s'autoriser à ne pas agir... Après avoir entrepris une formation à la suite de ce groupe d'analyse, elles sont elles-mêmes désormais en capacité de coacher.

Participer à un GAP doit rester une volonté des personnes, il faut être capable de s'autoriser à se dévoiler, à se remettre en question...

Malgré la bienveillance de notre association, de cette démarche qui se déroule dans le non-jugement, beaucoup sont dans le déni de leur propre souffrance et n'arrivent pas à évaluer le besoin d'un soutien, d'une aide. Didier CARLES propose de se renseigner afin de connaître l'existence d'un questionnaire qui permettrait une auto-évaluation.

Pierre ROUX renforce cette déculpabilisation, en exposant l'idée qu'oser partager ce mal-être, ses difficultés, n'est pas au final pour nous-même mais c'est aussi pour les résidents, le personnel... il faut s'autoriser à le reconnaître et à l'exprimer. Il reprend le discours de Pascal CHAMVERT, président de l'AD-PA insistant sur la nécessité à faire preuve d'humilité.

Il faut donner les moyens à la personne du directeur en souffrance de savoir, de pouvoir interpeller. Dans ce sens, l'ADESPA, association de personnes physiques, doit y contribuer : toujours dans la



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

solidarité et sans jugement, elle doit continuer à développer l'écoute, le coaching et savoir interpeller aussi, notamment l'AD-PA qui pourra partager son expérience, ses compétences et facilitera ainsi la prise de recul.

- La continuité de service

Allia PILLON fait part du refus de l'ARS à assigner du personnel pour assurer la continuité de service, sans pour autant proposer une autre solution.

Elle souhaiterait que ce sujet soit traité lors d'une prochaine instance. Didier CARLES propose d'écrire à l'ARS pour entamer une réflexion sur la continuité de soins, du service public, en sollicitant également les autres fédérations si elles sont intéressées par cette démarche.

Informations diverses :

- Formation « Diriger-Motiver-Responsabiliser » : les inscriptions viennent d'être clôturées. Bien que coûteuse, cette formation est très complète et a été très appréciée par le 1^{er} groupe.
- Séminaire de 2-3 jours : l'idée d'un séminaire plus accessible que celui de Canet est évoqué. Cela permettra de sortir du quotidien et de prendre vraiment le temps de pouvoir échanger.
- Développement de la communication : Marie-France PEYRE et Nadia BOUSQUET font part des formations qu'elles ont suivi il y a peu et exposent l'intérêt qu'il y a à se former aux outils numériques pour communiquer, renforcer la qualité, gagner en visibilité, améliorer l'attractivité. Il est convenu de contacter un intervenant pour une présentation lors d'une prochaine AG qui bénéficiera aussi bien aux membres qu'à l'ADESPA par le biais de Céline RIEU. Il est également évoqué le rôle des correspondants départementaux pour développer le réseau, alimenter l'organisation des formations...
- Colloque « Défis et enjeux du vieillissement » à Lisles sur Tarn le 14.09.2019 : retour de cette journée par Nadia BOUSQUET.

Après une matinée animée de différentes interventions par les médecins du gérontopole, l'après-midi a été consacré à diverses conférences, notamment celle de Monsieur BRAS qui a travaillé sur un nouveau dispositif de restauration pour répondre aux besoins des personnes âgées. Ce projet ambitieux est certes onéreux, long et complexe à mettre en œuvre car c'est tout un changement de pratiques professionnelles qu'il nécessitent. Cependant, celui-ci reste très intéressant et fort d'actualité. Il est alors soumis la possibilité de présenter ce dispositif aux membres de l'ADESPA et en fonction, diffuser la formation auprès des professionnels concernés dans les établissements.

Les points annoncés à l'ordre du jour sont traités au fur et à mesure de la rencontre :

Président : Didier CARLES Tél : 05.62.79.87.60 @ : dir.carles@gmail.com
Permanente : Céline RIEU Tél : 05.62.79.87.60 @ : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

➤ **Transfert du siège social :**

A ce jour, le siège social de l'association est toujours basé à Ax Les Thermes alors qu'il n'y a plus de raison à cela étant donné que son président et la permanente sont situés sur Grenade.

Aussi, afin de faciliter les démarches et de les rendre plus rapide, le transfert du siège à Grenade est soumis au vote des membres présents.

⇒ **Le transfert du siège de l'ADESPA d'Ax Les Thermes à Grenade est voté à l'unanimité.**

➤ **Certification de l'activité de formation :**

Didier CARLES rappelle que dans le prolongement du Datadock, la certification qualité des organismes de formation va devenir obligatoire en 2021.

Actuellement, son établissement, lui-même organisme de formation, travaille dans ce sens pour obtenir cette certification durant le premier trimestre 2020.

Aussi, le Président propose aux membres de poursuivre cette démarche pour certifier à terme les prestations de formation de l'ADESPA. Il informe les adhérents que cette certification aura un coût. En effet, cela nécessite de rémunérer les certificateurs (AFNOR) mais cela sera une plus-value pour développer le catalogue des formations de l'association.

⇒ **Le principe de l'acquisition à terme d'une certification qualité de l'ADESPA en tant qu'organisme de formation est votée à l'unanimité.**

➤ **Montant des cotisations pour les trois ans à venir :**

Beaucoup de questions autour de l'adhésion à l'ADESPA doivent être traitées. En effet, il est important de s'accorder sur le montant des cotisations qui peut varier selon différents critères :

- A titre individuel (par directeur)
- Par établissement (un directeur pouvant diriger plusieurs établissements)
- Selon la capacité d'accueil de des établissements...

Enfin, par qui doit être supportée la facture ? le directeur d'établissement en personne ? l'établissement ?

Didier CARLES annonce que des propositions seront formulées mais que toutes propositions seront les bienvenues.

Il doit être également pris en compte qu'une partie des cotisations est versée à l'AD-PA puisque chaque adhésion à l'ADESPA entraîne une adhésion à l'AD-PA dont le montant évolue annuellement. Pour rappel, le montant de la cotisation de l'ADESPA est de 96 € qui reverse 52 € à l'AD-PA.

⇒ **Le montant des cotisations pour les trois ans à venir (2020-21 et 22) sera voté à la prochaine Assemblée Générale.**

Le Président en profite pour expliquer que cette assemblée générale, annoncée à l'origine Ordinaire a dû être transformée en assemblée générale Extraordinaire, du fait d'un retard dans la réalisation



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

du bilan moral et financier. Céline RIEU doit encore pointer avec Marie France PEYRE un nombre important d'opérations financières et d'actions de formation.

Ceux-ci seront présentés lors de la prochaine rencontre.

➤ **Correspondants départementaux de l'ADESPA :**

Conscient que cette mission demande du temps, denrée rare pour un directeur d'établissement-s-, le Président insiste sur l'importance de ce relais. De plus, la présence nouvelle de Céline RIEU va permettre de faciliter les échanges et d'assurer les coordinations.

Aussi, une prise de contact auprès des correspondants départementaux sera réalisée afin de vérifier la faisabilité que chacun, sur son territoire, puisse :

- Recenser les besoins en formation
- Accueillir les éventuels ou nouveaux adhérents et les mettre en lien avec l'ADESPA
- Réactiver une dynamique de réseau
- Recenser les différentes catégories de statut des établissements
- Relayer auprès de la permanente l'information sur la dynamique locale, territoriale

De plus, la permanente de l'ADESPA doit également être un soutien pour l'UDEPA dans le Lot, présidée par Pascal CORNIOT.

➤ **Les formations : besoins et développement de l'offre**

En lien avec ce qui a été dit dans les points précédents, l'ADESPA est un outil force de propositions en termes de formations.

Au bénéfice des directeurs et des personnels de leur-s établissement-s-, l'ADESPA peut proposer régulièrement des formations. Cependant, elle peut aussi s'adapter et répondre aux besoins de chacun ; c'est pour cette raison qu'il est important que chacun puisse faire remonter ses besoins et attentes en termes de formation.

De plus, elle peut également être l'intermédiaire entre l'établissement et le formateur, dans le cas où celui-ci ne serait pas Datadocké. Pour rappel, les OPCA ne remboursent que les formations qui sont datadockées (référentiel de qualité). Une vigilance doit donc être portée à l'intervention d'un formateur indépendant qui, au-delà d'être très compétent ne serait pas référencé Datadock. De fait, pour y remédier et ainsi permettre un remboursement, l'ADESPA peut établir un contrat avec l'intervenant d'un côté ; une convention entre l'ADESPA et l'établissement receveur d'un autre.

L'exigence de référencement qualité va être renforcée avec l'obligation de certification en 2021, l'ADESPA a donc tout intérêt à développer son catalogue de formations, notamment avec des formations actions, au bénéfice des établissements adhérents.

Les membres s'accordent à dire qu'il faut développer le catalogue des formations mais la distance entre les établissements bénéficiaires et l'établissement accueillant reste une problématique. C'est dans ce sens qu'il est également important de redévelopper une dynamique de réseau de proximité afin de « délocaliser » les formations.

Président : Didier CARLES Tél : 05.62.79.87.60 @ : dir.carles@gmail.com
Permanente : Céline RIEU Tél : 05.62.79.87.60 @ : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com



ADESPA Occitanie
Centre Hospitalier Saint Louis
Place du Breilh
09110 AX LES THERMES

**N° de déclaration d'activité
organisme de formation :**
73 09 00356 09
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
N° SIRET : 432 079 085 000 28
Code APE : 804 C

➤ **Réflexion sur les pistes de développement de l'association**

L'ordre du jour ambitieux et les riches échanges de la matinée ne permettent pas d'avoir le temps nécessaire pour évoquer ce sujet.

Cependant, il est important que les membres de l'ADESPA puissent échanger sur le rôle de l'association, son ouverture de développement avec notamment des départements limitrophes...

Ce point sera repris lors de la prochaine rencontre.

➤ **Gestion du risque assurantiel – intervention de Bernard PISLOR, gérant du cabinet Conseil Evaluation Gestion des Assurances**

Bernard PISLOR, rattaché au cabinet CEGA ne travaille qu'avec des centres hospitaliers et des EHPAD.

Ses compétences sont reconnues de par sa réputation en audit et expertise des assurances, tout en assurant une assistance et un suivi des contrats d'assurance de votre-vo(e) établissement-s.

Il peut conseiller sur les contrats d'assurance, sur d'éventuels regroupements d'établissements ; il interprète et analyse les différentes clauses des contrats et accompagne pour faire respecter vos droits.

Site : <http://www.audit-cega.com>

Adresse mail : bpislor@audit-cega.com

Il expose la gestion du risque assurantiel ce qui donne lieu à de nombreux échanges.

L'ADESPA va procéder à un recensement des établissements qui souhaiteraient participer à un groupement de commandes sur ce risque. Si le nombre est important, l'impact sur les tarifs sera non négligeable.

La journée se termine en programmant la prochaine rencontre pour le mois de novembre. La date exacte sera communiquée par mail. Sera indiqué également le nom de l'intervenant.

Fin de la séance : 16h00

Didier CARLES
Président ADESPA